



VILLE D'ESCAUDAIN

**COMPTE -RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL**

du MARDI 23 SEPTEMBRE 2014 à 18 H 15

(Convocation en date du 17 SEPTEMBRE 2014)

Présidence : M. SALIGOT Bruno, Maire

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de membres présents : 22 (de la question 01/07/2014 à la question 03/07/2014)
24 (de la question 04/07/2014 à la question 19/07/2014)

Nombre de votants : 26 dont 4 (de la question 01/07/2014 à la question 03/07/2014)
29 dont 5 (de la question 04/07/2014 à la question 19/07/2014)

Membres présents : MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, WERY Jean-Charles, BENAMARA Ali, MOREAU Pascale, DHENAIN Laëtitia, DRELON André, PARYS Jeanne-Aimée, VANDENNIEUWEMBROUCK Jean-Paul, SION Michel, BENDJEFFEL Ahmed, PLAYE Maryse, LOUGHANI Abdelaziz, ABDELOUAHED Olivier, STIEVENARD Karine, SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, BOURRE Martine, JANICKI Céline, CAULIEZ Claude (à partir de la question 04/07/2014) DESRAY Corinne, MERCIER Catherine, LAAMIMAT Rarib (à partir de la question 04/07/2014), ABDELKADER Michaël.

Membres excusés : MM. CAULIEZ Claude, GUIOT Christelle, LAAMIMAT Rarib (de la question 01/07/2014 à la question 03/07/2014)

Membres excusés ayant donné pouvoir : MM. TRIoux Annick donne pouvoir à Mme MOREAU Pascale ; BREEM Hervé donne pouvoir à M. WERY Jean-Charles ; HABRI Belaïd donne pouvoir à M. ABDELOUAHED Olivier ; AIT MOUHA Fatima donne pouvoir à Mme STIEVENARD Karine ; GUIOT Christelle donne pouvoir à M. CAULIEZ Claude (à partir de la question 04/07/2014).

Membre absent :

Secrétaire de séance : Mme MERCIER Catherine

Délibération n° 01/07/2014 - Adoption du procès-verbal de la réunion du 2 Juillet 2014

Le Conseil Municipal décide d'approuver le procès-verbal du précédent Conseil Municipal.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n° 02/07/2014 - Taxe communale sur la consommation finale d'électricité – Fixation du coefficient multiplicateur pour 2015.

Le Conseil Municipal décide de fixer le coefficient multiplicateur unique de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité à 8,50 à compter du 1er janvier 2015.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n° 03/07/2014 - Taxe d'Aménagement Communale – Réévaluation pour l'année 2015 – Instauration d'exonérations facultatives.

Le Conseil Municipal décide de fixer le taux de la taxe d'aménagement communale à 2,5% à compter du 1^{er} Janvier 2015 sur l'ensemble du territoire communal. Il décide d'exonérer à compter du 1^{er} Janvier 2015 de taxe d'aménagement (part communale) sur l'ensemble du territoire les catégories de constructions suivantes :

- Les abris de jardin soumis à déclaration préalable.

et charge Monsieur le Maire de notifier cette décision au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le Département.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n° 04/07/2014 - Convention de mise à disposition des installations de la piscine Maurice Thorez au profit du Club Apnée Plongée Hainaut.

Le Conseil Municipal décide d'approuver la convention de mise à disposition des installations de la piscine Maurice Thorez au profit du Club Apnée Plongée Hainaut et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que ses avenants et à intervenir pour leur exécution. Le coût horaire d'occupation est fixé à 20 €.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n° 05/07/2014 - Convention de mise à disposition des installations de la piscine Maurice Thorez au profit du Sporting Club Libellule de Denain – La Porte du Hainaut – Water polo.

Le Conseil Municipal décide d'approuver la convention de mise à disposition des installations de la piscine Maurice Thorez au profit du Sporting Club Libellule de Denain – La Porte du Hainaut – Water Polo et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que ses avenants et à intervenir pour leur exécution. Le coût horaire d'occupation est fixé à 20 €.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n° 06/07/2014 - Convention de mise à disposition des installations de la piscine Maurice Thorez au profit du Club Denain Natation La Porte du Hainaut.

Le Conseil Municipal décide d'approuver la convention de mise à disposition des installations de la piscine Maurice Thorez au profit du Club Denain Natation La Porte du Hainaut et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que ses avenants et à intervenir pour leur exécution. Le coût horaire d'occupation est fixé à 20 €.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 07/07/2014 - Bail de location du logement sis 65, rue Danton.

Le Conseil Municipal décide de louer, à compter du 1^{er} Novembre 2014, pour une durée de six ans renouvelable une fois de manière expresse l'immeuble sis, 65, rue Danton à Madame HENDRYSIK Audrey et Monsieur MÉNARD Johan. Il approuve le bail de location et autorise Monsieur le Maire à signer le bail et à intervenir pour son exécution. Le montant du loyer est fixé à 637 €.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n° 08/07/2014 – Bail de location du logement sis 67, rue Danton.

Le Conseil Municipal décide de louer, à compter du 1^{er} novembre 2014 pour une durée de six ans renouvelable une fois de manière expresse, l'immeuble sis, 67, rue Danton à Monsieur et Madame GERNEZ Marc. Il approuve le bail de location et autorise Monsieur le Maire à signer le bail et à intervenir pour son exécution. Le montant du loyer est fixé à 590 €.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 09/07/2014 – Remboursement par la CAPH de l'ingénierie CUCS – Convention de mise à disposition.

Le Conseil Municipal décide d'approuver le principe de co-financement par la CAPH de l'ingénierie CUCS des communes identifiées en géographie prioritaire, et ce par le biais de conventions de mise à disposition partielle du service « politique de la ville » de la commune. Il autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de service ainsi que ses avenants éventuels (article L.5211-4-1 du Code Général des Collectivités territoriales), laquelle convention prévoit le remboursement par la CAPH des charges de fonctionnement correspondant à la partie du service mis à disposition à savoir 21.829,07 € (11.470,73 € pour le chef de projet Politique de la Ville et 10.358,34 € pour le chef de projet Rénovation Urbaine). Il autorise Monsieur le Maire à prendre tous les engagements juridiques et comptables correspondants.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 10/07/2014 – Adhésion au groupement de commandes relatif à la dématérialisation des procédures, la télétransmission et la sécurité des systèmes d'information.

Le Conseil Municipal décide d'adhérer au groupement de commandes relatif à la dématérialisation des procédures, la télétransmission et la sécurité des systèmes d'information. Il approuve la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer, notifier et exécuter les marchés selon les modalités fixées dans la convention et autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 11/07/2014 - Adhésion au SIDEN-SIAN de nouvelles Communautés de Communes.

Le Conseil Municipal décide d'accepter :

- l'extension du périmètre d'adhésion au SIDEN-SIAN de la Communauté de Communes du Val de l'Oise issue de la fusion de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et de la Communauté de Communes du Val d'Origny entraînant le transfert des compétences Assainissement Collectif, Assainissement Non Collectif et Gestion des Eaux Pluviales Urbaines sur l'ensemble de son territoire.
- L'extension du périmètre d'adhésion au SIDEN-SIAN de la Communauté de Communes OSARTIS-MARQUION issue de la fusion de la Communauté de Communes OSARTIS et de la Communauté de Communes de MARQUION entraînant le transfert des compétences Assainissement Collectif, Assainissement Non Collectif et Gestion des Eaux Pluviales Urbaines sur l'ensemble de son territoire.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 12/07/2014 - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de distribution de l'eau potable – Exercice 2013.

Le Conseil Municipal prend note du rapport d'activité 2013 du syndicat.

Délibération n° 13/07/2014 – Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Denain, Escaudain, Louches, Wavrechain-sous-Denain, Haulchin (p), Hélesmes – Rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Le Conseil Municipal prend note du rapport d'activité 2013 du syndicat.

Délibération n° 14/07/2014 – Syndicat Intercommunal d’Assainissement de Denain, Escaudain, Louches, Wavrechain-sous-Denain, Haulchin (p), Hélesmes – Rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service d’assainissement non collectif.

Le Conseil Municipal prend note du rapport d’activité 2013 du syndicat.

Délibération n° 15/07/2014 – Subvention au CCAS – Actions « Loisirs des Jeunes dans le Nord » et « Ville Vie Vacances » - Année 2014.

Le Conseil Municipal décide d’allouer au Centre Communal d’Action Sociale une subvention d’un montant de 41.811 € au titre des actions « Loisirs des jeunes dans le Nord » et « Ville Vie Vacances » pour l’année 2014.

La dépense est imputée sur les crédits de l’exercice en cours, ouverts au chapitre 65 – article 657362 – code fonctionnel 422

Délibération adoptée à l’unanimité

Délibération n° 16/07/2014 – Subventions aux associations locales et régionales (2) – Année 2014.

Le Conseil Municipal décide d’allouer les subventions de fonctionnement suivantes :

- Secours Populaire de Louches : 500 €
- Association de chasse St Hubert d’Escaudain : 100 €
- Union Sportive Escaudain Football : 500 €
- Escaudain Basket Porte du Hainaut : 4.500 €

Les dépenses sont imputées sur les crédits de l’exercice en cours au chapitre 65 – article 6574.

Délibération adoptée à l’unanimité.

Délibération n° 17/07/2014 – Compte-rendu des décisions de non exercice du droit de préemption du Maire dans le cadre de sa délégation

Le Conseil Municipal décide de prendre acte des décisions de Monsieur le Maire de renoncer à préempter un ou plusieurs immeubles.

Délibération n° 18/07/2014 - Compte-rendu des décisions du Maire prises dans le cadre de sa délégation

Le Conseil Municipal décide de prendre note des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de sa délégation en matière de marchés à procédure adaptée.

Délibération n° 19/07/2014 - Convention de mise à disposition des installations de la piscine Maurice Thorez au profit de l’Association « Valenciennes TRIATHLON ».

Le Conseil Municipal décide d’approuver la convention de mise à disposition des installations de la piscine Maurice Thorez au profit de l’Association « Valenciennes Triathlon » et d’autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que ses avenants et à intervenir pour leur exécution. Le coût horaire d’occupation est fixé à 20 €.

Délibération adoptée à l’unanimité.

Fait à Escaudain, le 30 Septembre 2014
LE MAIRE,

Bruno SALIGOT

Affiché le 30 Septembre 2014
LE MAIRE,

Bruno SALIGOT